

diens en présence de ce défi. Il faut maintenant répondre à la question de savoir si nous en tant que Canadiens nous sommes montrés à la hauteur.

[Traduction]

Voilà le message que j'apporte cet après-midi dans ce grand débat constitutionnel. Avons-nous été à la hauteur du défi qu'on nous avait posé? L'heure est aux effusions. Nous allons bientôt adresser cette résolution à Sa Majesté, pour l'adoption à Westminster de la loi d'habilitation, et ensuite sa promulgation ici au Canada. Enfin, nous allons avoir notre propre constitution. Nous aurons mis fin à l'anomalie qui consistait à être une puissance importante, un grand pays indépendant qui avait sa constitution à l'étranger. Ce processus a une résonance tout à fait particulière pour moi, parce que je suis venu de Grande-Bretagne avec ma famille il y a 20 ou 25 ans. J'ai toujours trouvé un peu bizarre que le pays que je connaissais, dont on m'avait parlé à l'école, ne soit vraiment pas indépendant, n'ait jamais réellement accédé à la plénitude de l'indépendance. Je suis particulièrement ému d'avoir participé comme député à cette période importante de notre histoire, qui va enfin faire du Canada un pays vraiment et pleinement indépendant dans tous les sens du terme.

La promulgation de ces changements pourra enfin nous donner les moyens de modifier notre constitution. Elle va également nous donner une Charte des droits et libertés. C'est une cause de joie, tempérée cependant à l'idée de ce qui aurait pu être. Pour reprendre les termes du chef du Nouveau parti démocratique, je dois dire que ce qui était la meilleure Charte des droits demeure une excellente Charte des droits et des libertés. Nous pouvons à juste titre être fiers de la charte, mais il faudra tout de même l'améliorer. Le chef de l'opposition (M. Clark), le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), de même que le ministre de la Justice (M. Chrétien) ont parlé de la nécessité d'améliorer la charte et d'aller de l'avant. L'adoption de la résolution constitutionnelle ne mettra pas fin au changement. Ce ne sera qu'une autre étape dans l'évolution constitutionnelle du Canada.

● (1530)

Il y a bien des puristes à la Chambre. Tout comme le premier ministre (M. Trudeau), presque tous les députés de ce côté-ci de la Chambre et un grand nombre de membres de l'opposition, j'estimais que les libertés et les droits fondamentaux étaient tellement sacro-saints et inviolables qu'ils devraient être insérés dans la constitution pour les protéger contre les caprices des législateurs, y compris nous-mêmes. De nombreux députés ont signalé au cours du débat que les assemblées législatives du Canada, sans exclure le Parlement national, n'étaient pas sans reproche pour ce qui est de garantir les droits individuels. Je songe bien entendu à la façon indigne dont nous avons traité les Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est pour cela que la charte qui a été mise au point par suite du débat à la Chambre et grâce à la participation de milliers de Canadiens cette année était un document si noble. Cette charte prévoyait que les libertés et les droits fondamentaux seraient constitutionnalisés et mis à l'abri de toute modification législative.

La Constitution

L'accord signé il y a deux semaines après de longs pourparlers constitutionnalise les droits. Par ailleurs, les libertés fondamentales, les droits juridiques et les droits à l'égalité peuvent être modifiés par des mesures législatives provinciales ou fédérales. En outre, comme d'autres l'ont déjà signalé, les objectifs que nous avions au départ à l'égard des droits des autochtones et des droits de la femme et qui étaient reflétés dans la résolution originale présentée à la Chambre n'ont pas encore été acceptés. Ils ne figurent pas dans l'accord constitutionnel. Il s'agit d'une omission flagrante, étonnante et regrettable que nous devons tous nous efforcer de rectifier, soit pendant les jours qui suivront le débat à la Chambre, soit après le rapatriement de la constitution accompagnée d'une nouvelle formule modificative.

Nous devons nous pencher sur ces problèmes. Certains ont prétendu, avec raison sans doute, que ce sera difficile d'aller à l'encontre de la charte et que les tribunaux seront obligés de l'appliquer, ce qui suscitera de redoutables obstacles à toute assemblée législative qui voudrait modifier les dispositions relatives aux droits ou adopter une mesure qui irait à l'encontre de ces droits. Pour ma part, et je suis certain que bien d'autres députés et bien d'autres Canadiens sont de mon avis, je ne serai pas satisfait tant que ces droits ne seront pas constitutionalisés entièrement et une fois pour toute, à l'abri de toute atteinte législative.

[Français]

Monsieur le président, abordons d'abord un des premiers impératifs qui rendaient la réforme constitutionnelle si importante pour le Canada, c'est-à-dire l'enclassement des garanties constitutionnelles qui assurent la survie de la langue et de la culture françaises. En tant que Canadien anglophone, je dois avouer que je ne suis pas fier du sort qui a été réservé aux Canadiens de langue française depuis des décennies. Les deux grands exemples du traitement honteux infligé par la majorité anglaise à la minorité française ont bien été relevés au cours du présent débat. Ils se situent au Manitoba, en 1890, et en Ontario, en 1912. Il en existe de nombreux autres, le plus récent étant la grève des contrôleurs aériens de 1976. Malheureusement, monsieur le président, c'est l'ambivalence des Canadiens anglais qui a montré à nouveau que les Canadiens francophones ne peuvent pas compter sur la bienveillance et la générosité des législateurs pour garantir leurs droits linguistiques.

Monsieur le président, les inquiétudes au sujet de la survie et de la promotion de la langue française sont le lot du parti libéral du Canada, de celui du Québec et, bien sûr, du Parti québécois. Mais ce dernier parti, étant donné son parti pris ethnocentrique destructif et réactionnaire, croit que la protection de la langue française entraînera la diminution des droits de la minorité anglaise installée au Québec. Ce nationalisme méprisable a rendu encore plus pressante la nécessité des garanties linguistiques, et l'attitude qu'ont eue M. Lévesque et ses amis, lors des récents entretiens constitutionnels, n'en a fait que mieux ressortir la malhonnêteté.